

Risque d'Incendie : Restons vigilants !

En raison des conditions météorologiques actuelles (sécheresse, chaleur, vent), le risque de départ de feu et d'incendie de forêt/végétation est particulièrement élevé.

Afin de préserver notre environnement et d'assurer la sécurité de tous, il est essentiel de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et les restrictions en vigueur.

Consultez la carte de vigilance et les interdictions jour par jour :

 [Carte des niveaux de risque d'incendie en Charente-Maritime](#)

 [Les interdictions et règles de sécurité à respecter :](#)

Interdiction totale de faire du feu : pas de barbecues en milieu naturel, pas de feux de camp ni d'écobuage.

Ne jetez aucun mégot au sol ou par la fenêtre de votre véhicule.

Travaux et engins : évitez l'utilisation d'outils pouvant générer des étincelles (meuleuse, débroussailleuse, soudure) à proximité de la végétation.

Accès aux massifs : respectez la fermeture éventuelle de certains accès forestiers ou sentiers de randonnée.



En cas de départ de feu :

**Eloignez vous immédiatement de la zone en vous mettant à l'abri.
Appelez les secours sans attendre : 18 (Sapeurs-Pompiers) ou 112 (Numéro d'urgence européen).**

Indiquez précisément votre localisation.

Merci pour votre vigilance et votre responsabilité au quotidien !

